

PRÉCISIONS PAR RAPPORT AUX INSCRIPTIONS TARDIVES

Pour toute demande d'inscription tardive (remise à l'école après le test de placement en juin ou pendant les vacances d'été), l'école inscrira votre enfant au programme académique de l'Ontario en 7e année. Votre enfant pourra faire le saut au PÉI de l'IB, le cas échéant, en 8e année s'il respecte, à ce moment donné, tous les critères d'admission.

Ceci étant dit, nous vous demandons de contacter le coordonnateur du PÉI de l'IB si la raison de ce retard correspond à l'une des circonstances exceptionnelles énumérées ci-dessous:

Déménagement

Toute famille provenant de l'extérieur de la province ou du pays qui aménage à Ottawa pendant l'été.

Transfert d'une école du PÉI de l'IB pendant l'été

Seulement un élève qui fréquentait déjà une école du PÉI de l'IB avant la 7e année sera considéré lors d'un transfert d'école.

Imprévus et urgences médicales

Tout cas de maladie grave, d'hospitalisation ou de décès dans la famille (avec un billet médical seulement).

Autres raisons

Assujetties à certaines conditions et à la discrétion de l'école.

Si et seulement si l'une de ces raisons s'applique à vous et que vous avez contacté le coordonnateur bien à l'avance pour qu'il accorde cette exception, sachez que le test de placement aura lieu à l'ÉSP Omer-Deslauriers le lundi 20 août 2018 entre 9h30 et 12h. Les mêmes conditions et règles décrites ci-haut s'appliquent.

Aucun autre moment ne sera mis à la disposition des familles intéressées par le PÉI de l'IB. Toute demande de la part d'un(e) élève non inscrit(e) et non invité(e) au test de placement qui se présente à l'école le jour de ce test ne sera pas considérée.